

— Les crédits

va t'avoir payé ça. Franchement, tu es pas mal gâté, tu es pas mal chanceux si tu te rends là.»

Heureusement, j'avais une bonne réponse, parce que je leur disais tout le temps: «Moi, je n'ai pas l'intention de siéger pendant plus qu'un mandat au Parlement canadien, parce que j'espère que je n'aurai plus jamais besoin de siéger là après et qu'on va avoir réglé la question constitutionnelle.» Ça me donnait une partie de réponse intéressante.

Cependant, pour compléter mon intervention, pour moduler l'opinion du député et je lui poserai cela sous forme de question, est-ce que ça ne lui apparaîtrait pas pertinent que le gouvernement dépose prochainement son projet, parce qu'on a déjà une année du mandat d'écoulée? Les gens qui pourraient être intéressés à aller en politique lors de la prochaine élection, dans environ trois ou quatre ans, devraient avoir une idée claire des conditions dans lesquelles ils vont s'embarquer et c'est possiblement plus facile aussi de régler des questions comme ça au début du mandat d'un gouvernement.

Vous avez eu le temps de consulter comme vous consultez dans toutes sortes de choses. La «consultatite», on devrait être capables de s'en sortir. Donc, est-ce que le gouvernement va prendre une décision prochainement pour que, dans le présent mandat, on ait répondu à cette attente de tous les électeurs, qui est de s'assurer que leurs députés soient bien payés, bien rémunérés, mais qu'ils ne le soient pas trop non plus? Toutefois, les conditions devraient être intéressantes afin de permettre aux gens de valeur de postuler pour les emplois de députés, mais en même temps, que cela soit fait dans l'équité dans l'ensemble du système canadien.

• (1655)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Kilger): Je demanderais au député de Trinity—Spadina de répondre brièvement.

M. Ianno: Monsieur le Président, tout d'abord nous avons l'intention de tenir notre engagement énoncé dans le livre rouge, comme nous l'avons déjà fait pour de nombreuses autres promesses qui y sont contenues.

Il y a cependant un léger problème. Nous voulons remettre les Canadiens au travail, ce qui est beaucoup plus important que de savoir qui songe à être candidat aux élections fédérales dans trois ou quatre ans. Notre responsabilité fondamentale est de nous assurer que les Canadiens participent à la viabilité économique de ce pays.

Il est beaucoup plus important de travailler avec les petites entreprises et de tenter de résoudre de nombreux problèmes comme nous le faisons que de nous préoccuper de la question soulevée par le député.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: le député de The Battlefords—Meadow Lake—Les espèces menacées d'extinction.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole au sujet de la motion dont nous sommes saisis. Il s'agit d'une question importante dont le livre rouge, on l'a déjà dit, fait état. Le sujet semble faire l'objet de controverses. On en a beaucoup parlé dans les journaux et à la télévision. Il soulève la question suivante: Le régime de pension actuel des députés est-il convenable?

La motion propose de remplacer le régime de pension actuel par un régime de pension conforme aux engagements annoncés dans le livre rouge. Le gouvernement tient à régler cette question et il entend tenir ses promesses. Le premier ministre a indiqué clairement son intention de s'occuper du problème. Il reste maintenant à préciser les modalités.

Je voudrais aujourd'hui remettre la question en contexte. Une des façons de savoir si le régime actuel est convenable est de le comparer à ce qui se fait dans d'autres pays. Dans son rapport sur la rémunération des parlementaires, la société Sobeco, Ernst et Young a comparé leur rémunération globale à celle des parlementaires d'autres pays, à savoir l'Australie, le Royaume-Uni, la Belgique, la Suède, la France et les États-Unis.

Les députés savent que la société Sobeco a basé son étude sur les indemnités, allocations, services et prestations des députés et des sénateurs. La société a examiné les méthodes et politiques de rémunération en vue d'établir les ressemblances et différences par rapport à d'autres pays. Elle a ensuite estimé la valeur de la rémunération globale des parlementaires de chaque pays. Bien que les rôles des parlementaires diffèrent dans une certaine mesure d'un pays à l'autre, cela ne diminue pas la validité des comparaisons établies dans l'étude.

Les consultants ont d'abord examiné la rémunération globale, dans laquelle ils ont inclus le traitement de base, la valeur annuelle du régime de pension et l'assurance privée. Les résultats montrent que les parlementaires canadiens se situent au milieu de l'échelle de rémunération des sept pays qui ont fait l'objet de l'étude. C'est aux États-Unis que les parlementaires sont le mieux payés; ils touchent plus du double de ce que reçoivent leurs homologues du Canada, de l'Australie et de la France.

La situation en Australie, au Canada et en France est similaire et elle est nettement en avance sur celle du Royaume-Uni, de la Belgique et de la Suède. Si l'on prend l'indemnité de session, qui est notre traitement de base, la situation est sensiblement la même à l'échelle internationale. Les législateurs américains sont loin en avance. Leur traitement est estimé à plus de 169 000 \$ alors que le nôtre est de 64 400 \$. En Australie et en France, les parlementaires reçoivent un peu plus et leur situation est légèrement meilleure que dans les autres pays.

En ce qui concerne seulement les pensions, notre pays vient derrière la Belgique et l'Australie, mais devant les autres pays étudiés. Les règles concernant la retraite varient d'un pays à l'autre. Les parlementaires ont automatiquement droit aux pensions en Belgique, en France et en Grande-Bretagne, alors qu'ils doivent servir pendant au moins cinq ans aux États-Unis, six ans au Canada et en Suède, et huit ans en Australie. Dans les autres pays, l'âge ouvrant droit à la retraite varie, partant d'un seuil de 12 années de service en Suède et en Australie.